

Au sein de l'institution universitaire, les critiques à l'encontre des inspecteurs généraux, de leurs inspections trop superficielles et de leurs jugements arbitraires ne sont pas désarmées par la politique globalement bienveillante de la Monarchie de Juillet. Que les inspecteurs généraux soient désormais recrutés à l'intérieur du corps, et souvent parmi ceux de ses membres qui se signalent par leurs œuvres, constitue cependant un changement radical. En rejetant publiquement en 1837 le système des recommandations extérieures au profit d'un tableau d'avancement fondé sur les propositions des recteurs et des inspecteurs généraux³⁸, en renforçant en 1845 le poids de l'Inspection générale pour contrer le pouvoir du Conseil royal de l'Instruction publique, Salvandy s'appuie sur cette légitimité interne, comme le fera Victor Duruy une vingtaine d'années plus tard.

Paradoxalement, c'est au moment où la loi Falloux de 1850 fait disparaître l'Université comme entité politique et administrative que l'esprit universitaire commence à se cristalliser dans le corps enseignant du secondaire et du supérieur. La politique brutale d'Hippolyte Fortoul (1851-1856) accélérera sans doute, par réaction, l'émergence de cet esprit de corps. Mais c'est la III^e République qui saura récolter les fruits de cette reconnaissance acquise par l'Inspection générale de l'instruction publique de 1802 à 1850, en l'associant étroitement et à la politique scolaire et à la gestion du corps enseignant.

André Marie Ampère

1775-1836

par André Warusfel

« Ampère André Marie, n° 727. L'an mil huit cent trente-six et le dix juin, à une heure et demie du soir, acte de décès de André Marie Ampère, décédé ce matin à cinq heures, dans le Collège royal de Marseille, Chevalier de la Légion d'Honneur, Membre de l'Institut, Professeur au Collège royal de France; Inspecteur général des études et u[niversités], âgé de soixante et un ans, né à Lyon (Rhône), sans autres renseignements, sur la déclaration de Pierre Honnorat, âgé de vingt-huit ans, employé au dit Collège, y domicilié et y demeurant, et par Pierre Antoine Baudoin, âgé de soixante un ans, employé au même Collège domicilié et y demeurant qui ont signé. Constaté, d'après la loi, par Nous, Xavier Jean Baptiste Richard Adjoint à la Mairie, délégué aux fonctions d'Officier de l'état civil, et lecture faite aux déclarans, avons signé P. Honnorat, P. Baudoin, X. Richard. »

Cet extrait de la page 122 du registre numéro 2 d'état civil de la ville de Marseille, émouvant dans son style administratif, est la seule trace qui nous reste de la mort pénible, d'une maladie chronique de la poitrine, dans l'exercice de ses fonctions, de celui qui reste sans doute le plus illustre inspecteur général, même s'il fut autrement célèbre par l'éclat de ses découvertes – notamment en physique où il est l'inventeur de l'électromagnétisme et en chimie où il découvrit le fluor – que par la qualité ou l'étendue de ses rapports administratifs.

38. Circulaire du 19 août 1837, reproduite dans Philippe Savoie, *op. cit.*, pp. 232-236.

Dans ce qui est aujourd'hui le lycée Thiers, il avait été installé par le proviseur Deschamps dans le lit de l'appartement qu'occupait le recteur lorsqu'il visitait le collège royal (et non dans sa propre chambre, contrairement à une légende touchante). Il n'existe plus trace de cette pièce aujourd'hui, mais le souvenir est loin d'avoir disparu de cet incident étrange qui a voulu que l'un des plus grands savants français d'une époque aussi tourmentée vienne mourir là, d'épuisement, au cours d'une tournée tragique.

Cosinus en tournée

Nous savons un peu ce qu'était alors la vie quotidienne d'un inspecteur général lors de ses voyages en province. Dans ce cas particulier, il est établi que le ministre de l'Instruction publique de l'époque, Pelet de La Lozère, avait confié, par un arrêté en date du 26 avril 1836, la tâche d'aller inspecter les académies d'Aix, Grenoble et Lyon aux deux inspecteurs généraux Matter et Ampère. Comme de coutume alors, c'était un couple, que nous qualifierions aujourd'hui de littéraire et scientifique, qui partait en mission. Pour de grands collèges comme celui de Marseille, le travail était nécessairement effectué en commun. Mais il était admis que, pour des établissements plus modestes hors des capitales régionales, un seul membre de l'équipe puisse suffire. Il était toutefois recommandé très officiellement, quand cela se produisait, que les rapports autrefois établis sur une même feuille de papier soient désormais couchés en des documents distincts, pour que le ministère n'ait point de trouble pour leur archivage ! Ainsi par exemple, le 20 mai 1836, Ampère, déjà épuisé à l'arrivée à Roanne, première étape de la tournée, n'est pas allé à Montbrison : il a laissé son collègue faire seul le travail dans cette ville et ne l'a rejoint que quelques jours plus tard à Saint-Étienne.

Le second inspecteur, Jacques Matter, né en 1791, historien et philosophe, ancien inspecteur de l'académie de Strasbourg,

avait été nommé inspecteur général le 20 octobre 1832 et était donc assez jeune dans ce métier. La composition de ces couples, ainsi que la liste des académies à visiter, changeait évidemment chaque année. La cohabitation, nécessaire entre deux personnes généralement de forte personnalité, restait sans doute courtoise, mais sans aller jusqu'à des démonstrations de totale sympathie. Nous en avons trace dans une courte lettre d'Ampère datée du 21 novembre 1823 « à Monsieur Raynal, inspecteur général des études, rue de Savoie, n° 9 ou 11, à Paris » : « Mon cher et très honoré Collègue. J'ai voulu hier et avant-hier vous aller voir pour vous prier de venir passer chez moi la soirée de mardi 25 novembre pour y entendre la lecture de la tragédie de mon fils que vous désiriez connaître [...]. Je vous supplie de me donner cette marque d'amitié. Vous savez, mon bien cher Collègue, quel doux souvenir je conserverai toute ma vie de notre voyage si heureux pour moi parce que je le faisais avec vous. Vous savez aussi [combien] je forme de vœux pour que vous soyez parfaitement heureux et que vous répondiez par un peu de retour à la vive amitié que vous a vouée votre collègue de tournée et ami à jamais. » Sous l'apparente chaleur des mots, on lit bien que les relations entre les deux hommes furent plus professionnelles et mondaines que réellement cordiales. Une anecdote, évidemment difficile à vérifier, affirme même que lors de tournées entreprises avec son collègue Joseph Naudet, connu pour ses traductions de Plaute et de onze ans son cadet, ce dernier devait surveiller de près sa garde-robe parce que, lors des petits matins passés dans la chambre qu'ils partageaient pour des questions de remboursements de frais, Ampère, très savant Cosinus, lui aurait à plusieurs reprises emprunté son pantalon, pourtant nettement plus étroit et donc irrémédiablement abîmé.

Lors d'une tournée de 1832 conduisant les deux hommes de Lyon à Aix par bateau, puis d'Hyères à Toulon en calèche dans d'importants embouteillages, une vive altercation les opposa et leur fit même abandonner la table commune : Naudet reprocha à Ampère d'avoir allongé le travail en imposant une ins-

pection du collège d'Aix, son collègue étant pour sa part furieux de ce qu'ils aient été obligés de retourner sur leurs pas à Aix pour rencontrer enfin le recteur que Naudet croyait à Marseille. Il écrira pourtant à son fils, dans la lettre où il décrit ces incidents, qu'il s'agit de « l'inspecteur avec lequel j'aurais été bien aise de faire toutes mes tournées ». Celle-là s'arrêta brusquement à Moulins à l'annonce de l'épidémie de choléra à Paris. Les deux compères repartirent ensemble en 1835, à Bordeaux, Cahors, Limoges et Toulouse. Nous ne savons pas si, comme cela était arrivé en 1831 aux environs de Saulieu, Naudet avait encore été obligé de louer une voiture pour revenir récupérer Ampère qui, descendu avec tous les occupants de la diligence pour soulager les chevaux, avait oublié de rejoindre les autres, absorbé qu'il était dans quelque calcul, et patientait, assis sur un gros tas de pierres au bord de la route. Une autre fois le mathématicien, comme de juste chargé de tenir la bourse commune, oublia la cassette à l'auberge mais, justement houspillé par Naudet, répliqua dans un sourire qu'il n'avait pas de souci et exhiba placidement la clé tirée de sa poche!

Les tâches de ces *missi dominici*, allant toujours au moins par deux comme les Jésuites de la tradition, étaient fort variées. Ils avaient à conduire ce que l'on appellerait aujourd'hui un audit des établissements, voire des académies tout entières qu'ils visitaient. Naturellement, ils devaient également donner des avis sur les enseignants, dont la carrière dépendait d'eux bien davantage qu'à notre époque. Il est intéressant de regarder de près les rapports rédigés en commun dès le retour à Paris. Si nous ne disposons évidemment pas de celui de la tournée interrompue par la mort, il est possible d'en consulter d'autres. Nous possédons ainsi une copie complète d'un rapport d'une précédente tournée de 1810, dans les mêmes académies, pendant laquelle Ampère était accompagné cette fois-ci du chanoine Jacques Roman, ancien professeur puis proviseur à Marseille, de trente et un ans son aîné¹.

1. Ce rapport, rédigé les 8 et 10 octobre, est conservé aux Archives nationales sous la cote F17 8808. Il est resté une source importante pour les historiens de l'éducation.

Nous en extrayons quelques citations concernant le lycée de Lyon, qui recevra justement le 3 novembre 1888 le nom de son célèbre visiteur, qu'il a gardé jusqu'à nos jours². Il est agencé en trois parties : administration, discipline et police ; état et perfectionnement des études ; le personnel. Ce texte est d'autant plus intéressant qu'Ampère peut juger sur pièces, puisqu'il avait lui-même enseigné sur place la physique, la chimie et les mathématiques – il est vrai de juillet 1803 à octobre 1804 seulement – dans « les troisième et quatrième classes de mathématiques » de cet établissement, comme l'indique le décret du 4 avril 1803, signé Bonaparte, « vu la présentation de la deuxième commission des inspecteurs généraux des études ». On y apprend par exemple que le recteur et ses bureaux étaient alors hébergés par le lycée. Sur le chef de l'établissement : « Le Proviseur. L'extrême bonté est voisine de la faiblesse. M. de Sompère, dont le nom dans les circonstances pourrait seul être une autorité, défend mal son cœur contre celle que lui donne sa place et semble démentir, par l'imprudence de sa conduite, les sages principes qui l'ont toujours dirigée : ce que sa raison désapprouve, il le permet par complaisance. » On apprend quelques lignes plus loin que cet homme ne porte plus l'uniforme ecclésiastique que lui imposerait la prêtrise dont il avait embrassé l'état, et vit avec une dame ayant « la certitude de dominer » et qui « a du crédit dans le lycée et par conséquent des complaisants parmi les professeurs : elle fait quelquefois les honneurs de la table commune et l'on peut conjecturer qu'elle est mieux servie » – ce dernier détail n'étant peut-être pas sans importance, puisque « si la nourriture est saine, elle est à peine suffisante, à l'exception du pain que l'on prodigue apparemment et dont les morceaux jetés en abondance dans tous les corridors pourraient nourrir plusieurs familles ».

Bien entendu, les enseignants ont leur place dans ces rapports. Ainsi un professeur de rhétorique, dont la classe est jugée « un peu faible », est-il cinglé par un jugement claire-

2. Voir le texte en annexes, p. 394 sq.

ment motivé : « Mr Idt est marié, il est père de plusieurs enfants : les soins du ménage nuisent un peu aux intérêts de la classe et le caractère de Madame au bonheur de Monsieur, parvenu peut-être un peu tôt à la chaire des belles-lettres. Condamné à des répétitions qui réservent tous ses moments, il n'a pas le temps d'acquérir de nouvelles connaissances ni d'approfondir les lois de l'éloquence et la partie qu'il est chargé de développer à ses élèves. Il a des pensionnaires, nouveau surcroît d'embarras et de peines et tous ces enfants qu'il répète ou qu'il nourrit ne sont du même âge ni de la même classe. Le discours qu'il a prononcé lors de la distribution des prix, quoiqu'un peu terne, nous a paru très sage, correctement écrit et bien pensé. M. Idt ne manque point de talents, il a des mœurs pures, d'excellents principes, il est fâcheux qu'il ne puisse consacrer plus de temps à l'étude. » Un professeur de grammaire n'est guère mieux loti. Son paquet lui est lancé par ces mots : « L'ennui naquit un jour de l'uniformité. Monsieur Cousin fait des classes depuis longtemps et toujours des basses classes, à la fin cela fatigue ; il ne paraît pas cependant pas qu'il puisse, qu'il veuille faire autre chose. » Voici les notes concernant les trois professeurs de mathématiques, dont le premier était secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon (qui tenait d'ailleurs ses séances au lycée même et comptait Ampère parmi ses membres titulaires), et le second est connu pour différents mémoires datant des années 1804 – dont une traduction d'un texte de Stirling sur l'énumération des courbes cubiques par Newton –, mais aussi pour avoir rédigé à partir de mai 1802, avec Ampère justement, un cours d'une centaine de pages, resté manuscrit, intitulé « Leçons élémentaires sur les séries » : « Math. transcendentes : M. Roux dont les compétences et les talents sont très distingués et bien connus semble vouloir rentrer dans la ligne qu'il n'aurait jamais dû abandonner. Math. spéciales : M. Clerc a été calomnié de l'aveu même des auteurs de la calomnie ; c'est un homme sage et très instruit. Math. élé-

mentaires : la conduite de M. Chachuat est très bonne et ses connaissances très étendues. »

Goûtons un instant la poétique des dénominations, faute de mieux puisque nous ignorerons toujours tout des écarts supposés du premier, important notable lyonnais, comme des ragots touchant le deuxième. Il est également assez savoureux de se rappeler qu'Ampère jugeait ainsi des hommes qu'il avait eus comme collègues, bien plus considérés alors que lui, six ans auparavant. Il reverra encore son ami Clerc au moins une fois, lors d'un voyage à Bourg en 1831, où ce dernier était retiré après avoir enseigné à l'École centrale de l'Ain (Bourg), puis à Lyon à la fermeture de cette dernière et enfin à Moulins. Si importante que fût leur collaboration, allant jusqu'à des expériences de chimie menées en commun, devenue une amitié sincère, elle n'empêchait pas Ampère de se faire une juste idée des capacités de son compère, puisqu'il écrivait à sa femme, le 3 août 1802 : « On me dit que les lycées s'organiseront bientôt [la fermeture prévisible des Écoles centrales de département devait en effet donner naissance aux lycées, et il fallait subir des sortes de séances d'habilitation pour y être nommé]. Cela m'a décidé à vite imprimer [son premier mémoire important, commencé le 27 avril, 63 pages de *Considérations sur la théorie mathématique du jeu*] malgré l'avis de Monsieur de La Lande qui voulait qu'auparavant je le lui fisse présenter à l'Institut. Je vais y travailler et, si M. Clerc ne vient pas m'interrompre, je le ferai encore partir aujourd'hui ; mais je n'espère pas que cela se puisse. » Cet article sera finalement imprimé 15, Grande Rue Mercière à Lyon, chez son beau-frère Marsil Périsset, et envoyé à l'Académie des sciences le 12 janvier suivant. Il fera une semaine plus tard l'objet d'un compte rendu verbal favorable de Laplace. C'est ce texte qui, d'abord présenté le 26 juillet 1802 devant Jérôme de La Lande et la Société d'émulation de l'Ain, lancera la carrière du jeune savant de vingt-sept ans.

Si nous avons quelque idée des conditions matérielles, souvent difficiles, de ces travaux d'été qui voyaient les inspecteurs généraux courir la poste chaque mois d'avril pour ne ren-

trer que fin août à Paris, il nous est plus difficile d'imaginer ce qu'étaient effectivement les travaux d'inspection, et en particulier les visites de classes. Par un heureux hasard, nous disposons d'un témoignage sous la forme d'une conférence sur « Bourg sous le Consulat » où Jarrin, ancien élève de l'École centrale, devenue collège communal de Bourg, raconte en 1872 devant la même Société d'émulation de l'Ain, dont il était secrétaire, une inspection d'Ampère en 1831. C'est d'ailleurs à ce texte que nous avons déjà emprunté quelques-uns des détails savoureux sur la cohabitation difficile qu'il avait avec Naudet, rapportés par des commérages de bourgeois locaux ayant reçu les deux hommes à dîner. Le voici : « Quand il entra dans la classe de physique où nous l'attendions curieux et émus, il nous sembla un peu fatigué et morose. Sa grande taille était courbée, son costume noir râpé, sa barbe et ses cheveux gris tout en désordre couvraient à demi sa figure d'une laideur amère et puissante. On appela au tableau le meilleur élève de la classe, il arriva tremblant et commença d'expliquer le fameux problème que, dans toutes les classes de physique de France, il fallait savoir un peu et expliquer tant bien que mal quand Ampère entrait [il s'agit des lois qui portent son nom sur la déviation d'un aimant placé près d'un conducteur parcouru par un courant]. L'élève balbutiait fort et n'expliquait rien du tout ; un mot bienveillant du savant qui eût dû le rassurer et le mettre sur la voie n'y réussit pas. Le professeur inquiet voulut intervenir, aider l'élève à son tour ; comme il s'y prit, je ne sais plus. Mais nous vîmes bientôt un peu de rougeur passer sur la figure blême du découvreur de l'électromagnétisme : il ôta avec quelque vivacité le bâton de craie blanche des mains de l'élève éperdu, et barbouillant nerveusement le tableau, nous fit une leçon qui... n'était pas pour nous seuls. Nous y gagnâmes d'entendre Ampère expliquer sa découverte. »

Ce témoignage respire la vie. Il nous apprend au passage que la tradition de la visite au débotté était déjà quelque peu mise en cause par le téléphone arabe local : toute une petite ville

était vite au courant de l'arrivée de si importants personnages. D'ailleurs, lors de la fatale tournée à Marseille, *La Gazette du Midi* du 1^{er} juin apprit à ses lecteurs qu'Ampère, arrivé le 30 mai au soir, « a été obligé en arrivant de se mettre au lit. Son état quoique grave n'offre cependant pas de danger réel et l'on espère voir se rétablir cet inestimable savant », avant d'infirmier son optimisme le 10, jour du décès, en écrivant : « nous avons le regret d'apprendre que loin de se rétablir son état commence à inspirer des craintes sérieuses » et d'annoncer le décès le lendemain en convoquant aux obsèques les anciens élèves de l'École polytechnique où Ampère avait si longtemps été professeur. Comment aussi ne pas sourire devant le désir si naturel de reprendre encore une fois la craie, de retrouver un auditoire attentif, presque comme un Emil Jannings meurtri par la vie venant dramatiquement s'asseoir, une dernière fois, à son ancienne chaire à la fin de *L'Ange bleu*? Inutile de dire que la tradition du « morceau imposé » qu'il fallait offrir aux marottes d'un inspecteur a survécu aux vicissitudes du temps, et qu'il arrive encore que ce dernier, feignant l'innocence, soit obligé de dépanner sans en avoir l'air le jeune collègue imprudent qui n'a pas suffisamment vérifié sa maîtrise du sujet avant de se lancer dans cette flagornerie quelque peu intéressée.

Que venait-il faire dans ce métier?

La véritable question qui se pose au sujet d'Ampère et de l'Inspection générale est évidemment la suivante : que venait faire dans ce métier un scientifique de ce niveau, comparé par Arago et d'autres à Kepler et même à Newton? Pour y répondre, il faut raconter un peu la vie de cet homme étrange. André Marie Ampère, né à Lyon le 22 janvier 1775, fut le plus brillant des autodidactes : n'ayant même pas fréquenté l'école primaire, il ne possédera aucun diplôme. Il doit son éducation à son père, Jean-Jacques, né à Lyon le 8 janvier 1733 et guillotiné le 23 novembre 1793, date même de son procès, quelques

jours avant le début des massacres de Lyon ordonnés par Collet et Fouché. Ampère parlera le 11 novembre 1824, dans un mémoire justificatif au ministre concernant la démission de son poste d'inspecteur général qu'on l'avait obligé de présenter le 21 septembre précédent, de ces « fureurs de la Révolution qui m'ont privé du père le plus vertueux, une des premières victimes immolées par le tribunal révolutionnaire de Lyon », pour expliquer qu'il avait alors tout perdu et en particulier pratiquement tout patrimoine. Mais l'essentiel fut que ce père, juge de paix coupable seulement d'avoir lancé un mandat d'arrêt contre un certain Chalier, avait été le premier et presque le seul maître de son fils si doué, et que fort heureusement sa bibliothèque bien garnie avait échappé aux spoliations et lui avait permis de poursuivre sa formation d'autodidacte.

Il serait injuste de ne pas également citer aussi le révérend père Daburon, prêtre de la congrégation de l'Oratoire, professeur de théologie au Grand Collège de la Trinité à Lyon, qui sera d'ailleurs nommé en 1808 inspecteur général dans la même charrette, pacifique celle-là, d'inspecteurs généraux aux côtés de son ancien disciple. C'est à cet homme qu'Ampère doit ses premiers émois de mathématicien, son goût si fort pour la physique, celui pour la chimie et la métaphysique ne lui venant que plus tard. L'Académie des sciences possède une copie manuscrite de leçons sur le calcul différentiel faites par l'abbé Daburon au jeune Ampère à partir du 9 avril 1788. C'est avec l'assentiment de son mentor, déjà admiratif sans doute, que le jeune prodige a rédigé le 8 juillet suivant son premier texte scientifique, une page sur la rectification du cercle présentée à l'Académie de Lyon, suivie de quelques autres travaux dont un court *Traité des sections coniques* qui n'est pas sans évoquer cet autre enfant exceptionnel que fut Pascal.

Après une enfance tout entière passée à la campagne, dans ce Poleymieux (à l'époque Polémieux) situé à trois heures de marche de Lyon qui abrite aujourd'hui le musée qui porte son nom, marié depuis le 6 août 1799, Ampère dut se résoudre à prendre un emploi, car quelques leçons particulières ne pou-

vaient pas suffire à le nourrir. Nous avons déjà dit qu'il fut établi professeur de physique en 1803 à l'École centrale de Bourg fondée en 1795, les circonstances de cette nomination méritant d'être rapportées : il a dû cette faveur à un rapport très favorable de l'inspecteur général Jean-Baptiste Delambre (1749-1822 : celui-là même qui mesura un arc de méridien en 1792, nommé le 11 juin 1802 dans la première cohorte de cette toute nouvelle fonction), qu'il avait demandé à rencontrer lors d'un déplacement de ce dernier à Lyon. Il semble que les professeurs de l'École aient également pu intervenir en sa faveur, impressionnés par ses premiers travaux connus depuis leur présentation à l'académie de la ville. Il remplacera un certain Tissier, écarté de son poste pour des raisons politiques.

On a vu qu'il restera peu de temps à Bourg, avant d'être nommé au lycée de la ville, toujours cornaqué par Delambre. Pendant cette période, il s'est lié avec l'influent astronome de La Lande, né dans cette ville, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, qui faillit recevoir un jet d'acide sulfurique que l'entrepreneur Ampère fit gicler par maladresse au cours d'une expérience de chimie destinée à impressionner son illustre visiteur. Ensuite, la carrière d'Ampère s'accélère. Toujours regardé comme mathématicien, notamment en raison de ses *Considérations sur le calcul des probabilités* puis d'un mémoire de trente-quatre pages daté de 1806 sur la théorie des fonctions dérivées, le voilà bientôt parisien, nommé le 2 octobre 1804 répétiteur d'analyse à l'École polytechnique puis, sur place, professeur suppléant d'analyse et répétiteur de mécanique le 25 novembre 1807, instituteur d'analyse (*sic*) le 23 octobre 1809 et enfin professeur d'analyse et de mécanique le 5 septembre 1816, tout en entrant à l'Institut le 28 octobre 1814. Fait chevalier de la Légion d'honneur le 20 décembre de la même année, il entrera au Collège de France, non sans mal, le 11 juillet 1824 (son grand travail sur l'électrodynamique, pour lequel il est mondialement connu, date pour l'essentiel de la semaine du 11 au 18 septembre 1820) et quittera

l'École polytechnique en 1828, deux ans après la publication de son chef-d'œuvre, la *Théorie des phénomènes électrodynamiques uniquement déduite de l'expérience*.

Il avait en outre été nommé inspecteur général le 21 septembre 1808, sans doute sur la recommandation d'Ambroise Rendu. Ce fut important pour lui, car ce poste lui vaudra six mille francs par an, alors que Polytechnique ne lui en assurait que cinq mille. Il essaiera d'ailleurs toute sa vie de cumuler ce travail, à l'époque essentiellement temporaire, avec un enseignement soit à l'X, soit au Collège de France (moins fatigant, car on ne tente pas de l'obliger à rédiger des cours). On peut d'ailleurs noter que si, aujourd'hui, le canal de sélection de l'Inspection générale rejeterait impitoyablement tout professeur médiocre, *a fortiori* chahuté, il n'en était pas de même à l'époque, comme le prouve l'exemple d'Ampère lui-même, souvent plus ou moins gentiment bousculé par les polytechniciens cruels, devant lesquels, parfois incapable de terminer une démonstration, il ne pouvait *in fine* que donner sa parole d'honneur que le théorème était vrai.

Les démêlés d'Ampère avec l'Inspection furent nombreux. Il fut mis à pied deux fois, en 1815 du 20 février au 15 août, puis du 26 octobre 1824 (« Le Ministre des Affaires ecclésiastiques et de l'Instruction publique, évêque d'Hermopolis, accepte la démission de M. Ampère des fonctions d'Inspecteur des Études, inconciliables avec celles de Professeur à l'École Polytechnique et au Collège de France ») jusqu'au 2 mai 1828. Il se plaindra amèrement, notamment lors de sa longue éclipse de quatre ans où il aura à regretter une perte annuelle d'au moins mille francs. Car, toute sa vie, cet homme extraordinaire souffrira d'une certaine gêne, sa correspondance le prouve. À preuve, ces confidences à son fils Jean-Jacques du 26 janvier 1824 : « Quand je faisais des tournées, je prenais avant de partir une somme à l'Université; au retour on faisait le compte des postes à 10 francs par poste et des jours de séjour à 12 francs par jour. » Il poursuit en racontant qu'à la suite d'une négligence de sa part le ministère est allé jusqu'à lui

demander de rembourser une somme de trois cent cinquante-deux francs et qu'il a dû dépenser pour la payer tout l'argent qu'il voulait envoyer à sa famille, en particulier le montant des loyers avancés par Augustin Fresnel et Frédéric Ozanam, et qu'il a même été obligé d'emprunter plus de cinquante francs au même Fresnel, son collègue de l'Académie! Ampère, par ailleurs, ne cessera de s'inquiéter quant à l'éventualité d'une retraite de l'Inspection générale, car l'attribution de celle-ci – la moitié du traitement d'activité – restait soumise à un avis du Conseil d'État.

Il ressort des documents disponibles qu'Ampère n'a pas toujours été heureux dans son travail, souvent accablant, notamment quand il devait à la fois écrire des énoncés de concours et corriger des copies, ce qui lui prenait l'essentiel d'un temps qu'il aurait tant voulu consacrer à toutes ses curiosités scientifiques et philosophiques. Certes, Ampère ne fut pas le seul mathématicien de grand talent qui entra à l'Inspection au XIX^e siècle. On pourrait citer Louis Poisson (1777-1859), en fonction du 22 novembre 1809 au 11 mars 1852 (soit quarante-trois ans de carrière!), Urbain Le Verrier (1811-1877), nommé le 9 mars 1852, Antoine Cournot (1801-1877), recteur à Grenoble jusqu'en 1835, nommé inspecteur général le 18 septembre 1838, écarté par le ministre Fortoul en 1854 et relégué à Dijon dans son ancien état de recteur ou, enfin, Boleslas-Alexandre Niewenglowski (1846-1934), créateur en 1889 de la *Revue de mathématiques spéciales* encore vivante aujourd'hui, nommé le 29 décembre 1903. Néanmoins, des professeurs des grandes écoles ou déjà dans le vestibule de l'Institut ne viendraient plus aujourd'hui se porter candidats aux fonctions d'inspecteur général, même si certains peuvent encore les juger quelque peu flatteuses. Sans doute le passage d'un travail sur quatre mois de l'année à une occupation à temps plein suffit-il à expliquer ce changement. Mais on peut regretter quelque peu cette époque où l'on trouvait normal qu'un intellectuel de haut rang comme Ampère puisse être uti-

lisé à évaluer l'état de l'enseignement et les qualités des hommes qui l'animaient. Si Ampère se sentit honoré par sa nomination, il est incontestable qu'il a en retour plus que hautement honoré l'Inspection générale.

Les littéraires, portraits et parcours

par Michel Leroy

Pendant une grande partie du XIX^e siècle, les belles-lettres, le latin, le grec et encore modestement le français forment l'essentiel de l'enseignement. Sous la Monarchie de Juillet, les collègues royaux consacrent aux lettres huit à dix leçons hebdomadaires de la sixième à la rhétorique, une leçon pour les mathématiques et les sciences à partir de la troisième, une ou deux leçons pour l'histoire et la géographie, deux leçons pour les langues vivantes à partir de la quatrième. Le poids des enseignements littéraires n'est donc pas sans influence sur le rôle et l'importance des inspecteurs généraux qui en sont chargés. Pourtant, la spécialisation disciplinaire intervient tardivement. Les premiers inspecteurs généraux des études, puis de l'université, partagés entre scientifiques et littéraires, ont une compétence générale. Les littéraires comprennent des historiens et des philosophes. Certains littéraires ont commencé par enseigner les sciences ou ont reçu une formation scientifique. Les missions qui leur sont confiées, lors des tournées qui les conduisent à inspecter les établissements d'enseignement, lycées et collèges, exigent d'ailleurs souvent plus d'expérience et d'autorité que de savoir disciplinaire. Il est donc malaisé d'évoquer les littéraires comme un groupe distinct, avant que les premières générations issues de l'École normale supérieure, lauréates des agrégations littéraires, n'aient accédé à l'Inspection générale. Même lorsque le profil de carrière deviendra plus uniforme (École normale, agrégation, chaire dans un lycée parisien, charge d'inspecteur de l'académie de Paris) et que la